

ATD16 – Agence Technique de la Charente
Surveillant : Romain Lacourarie
241, Rue des Mesniers 16710 Saint-Yrieix-Sur-Charente
N° d'enregistrement en application de l'article R. 6351-6 du code du travail :
Préfecture de la Charente, Angoulême.

Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux

(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

(Cas où l'employeur est un responsable de projet ou son représentant)

Préparation et conduite de projet (Concepteur)

(Cas où l'employeur est un exécutant de travaux)

Encadrement de chantiers de travaux (Encadrant)

Conduite d'engins ou Réalisation de travaux urgents (Opérateur)

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation comme Opérateur. Ne cocher toutefois qu'une seule des 3 cases ci-dessus.

Je, soussigné Ronan MEVELLEC, Directeur de l'ATD16

Atteste que

Monsieur CREPEAU Rémi

Présenté par : Commune d'Aussac-Vadalle - 61, Rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE

à l'examen tenu le Mardi 01 Octobre 2024 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le n° de ticket d'examen 012731AC45B1

a réussi cet examen.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Saint-Yrieix-Sur-Charente
Le 01/10/2024

Le Directeur



Ronan MEVELLEC

Nota : la présente attestation n'a pas de valeur pour l'application d'autres réglementations que celle mentionnée dans le titre ; elle ne dispense pas non plus des autorisations nécessaires le cas échéant pour l'accès aux ouvrages des exploitants.